

STRATEGIE DIGITALE - APPEL A PROJETS PERMANENT "TIERS LIEUX METROPOLITAINS" - SOUTIEN A DES PROJETS DE TIERS LIEUX

Par délibération n°17 C 0254 du 10 février 2017, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a validé le lancement d'un appel à projets permanent Tiers-lieux métropolitains pour soutenir, sur le territoire métropolitain, l'émergence ou l'adaptation de quarante nouveaux tiers-lieux.

L'appel à projets Tiers-lieux métropolitains est un outil du dispositif de soutien à des projets de dimension inframétropolitaine et métropolitaine pour structurer, mettre en réseau et promouvoir l'offre locale des tiers-lieux afin de contribuer à la transition numérique et sociale, et au développement de pratiques de co-conception stimulant la créativité dans les modes de faire.

Cet appel à projets s'inscrit dans l'axe deux de la Stratégie #Résolument digitale adoptée le 24 juin 2016 « Une Métropole résolument citoyenne et créative pour impulser des changements de société ». Il a pour objet d'organiser le maillage du territoire en lieux de créativité et de co-conception. Il se concentre sur le soutien à l'émergence de tiers-lieux sur le territoire métropolitain et l'adaptation de lieux existants aux pratiques numériques (espace de coworking et de télétravail, lieu de fabrication numérique, de médiation numérique, d'accompagnement de projet, datalabs, etc.).

Depuis 2017, la MEL a soutenu l'émergence et le développement de 31 tiers-lieux sur son territoire. Son soutien s'élève au total à 779 973 euros.

I. Contexte

Le 18 décembre dernier, le Conseil métropolitain a décidé de poursuivre l'appel à projets en y intégrant quelques évolutions mineures. La principale évolution concerne le montant du soutien attribuable aux projets. Dans cette nouvelle version, les projets peuvent concourir à un soutien financier à hauteur de 10 000 euros de dépenses de fonctionnement, pouvant être complétés par 5 000 euros pour l'achat de petits équipements.

En sus, un système de bonification, soumis à l'appréciation du comité de sélection des candidatures, a été introduit, pour apporter un soutien plus conséquent aux tiers-lieux qui répondent aux besoins du territoire :

- 5 000 euros pour les projets s'implantant dans les communes rurales ou péri-urbaines qui ne disposent pas encore de tiers-lieu ;
- 5 000 euros pour le développement d'activités de médiation numérique ;

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

- 2 000 euros pour le déploiement d'une conciergerie ou d'un comptoir de services ;
- 3 000 euros pour les projets proposant des espaces de coworking, participant ainsi aux actions métropolitaines de développement de télétravail ayant un impact sur la décongestion des axes routiers ;
- 5 000 euros pour le développement d'activités liées à la transition ;
- 5 000 euros pour les projets proposant des actions créatrices d'initiatives collectives, de pouvoir d'agir et de lien social.

Ainsi, le soutien de la MEL pourra être porté à 40 000 euros maximum au regard de la pertinence du projet, mais également par son implantation géographique et les activités proposées. La MEL intervient toujours en complément des fonds d'État, de la Région et des communes.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Le 9 juin dernier, s'est réuni le comité d'examen des candidatures présidé par Akim OURAL et composé de représentants de la Région Hauts-de-France, de la Banque des territoires, de l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail, de la MAIF, de la Fondation de France, de la Chaire ESS, du réseau régional des tiers-lieux, de Nord Actif et des communes où les projets sont implantés (à savoir la ville de Hem et de Ronchin, les autres n'ayant pu être présentes).

Trois projets ont aussi été instruits par le comité d'examen : les Pétales gourmandes situé à Ronchin ; le Cube EIC situé à Tourcoing, porté par l'association ATG EIC Tourcoing ; et les FabNums, portées par l'association Prévention Culture Formation (FCP), à Marcq-en-Barœul et à Hem.

Le comité d'examen des candidatures a proposé le soutien de ces trois projets.

La SARL les Pétales gourmandes a présenté le projet de tiers-lieu du même nom, qui prend la forme d'un salon de thé à vocation sociale. Il proposera de la petite restauration saine, mais également une activité de café-working, un service de conciergerie, des ateliers pâtisserie, couture, et jardinage, etc. Ces activités menées en partenariat avec les commerçants et associations locaux évolueront en fonction des demandes et de l'implication des usagers. L'objectif de ce lieu est de redynamiser tout un quartier et de créer un écosystème autour du tiers-lieu, qui favorisera la proximité et les liens sociaux.

Le comité d'examen a répondu favorablement à cette demande, à hauteur de 20 000 euros, dont 10 000 euros pour des dépenses de fonctionnement pour financer les salaires liées à l'animation du lieu, et 5 000 euros pour le financement de petits équipements nécessaires à la mise en place des ateliers, auxquels s'ajoutent 5 000 euros de bonification pour le développement d'activités liées à la transition - volet alimentation -, le développement durable et la circularité. Les autres bonifications n'ont pas été retenues par le jury car la ville de Ronchin souhaite appuyer

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

l'émergence d'un tiers-lieu situé dans le quartier Politique de la ville Comtesse de Ségur, parce que les activités de coworking sont trop limitées en temps pour avoir un réel impact et garantir une fidélisation, car les services de conciergerie ne sont pas suffisamment développés dans la phase d'émergence et parce que les actions créatrices d'initiatives collectives et de pouvoir d'agir paraissent anecdotiques.

L'Association Tourquennoise de Gestion de l'École Industrielle et Commerciale (ATG EIC) a présenté le projet de tiers-lieu **le Cube EIC**, un tiers-lieu d'éducation qui offre des espaces innovants pour mieux comprendre les enjeux éducatifs, sociétaux, environnementaux, et professionnels de demain. Prenant place dans un énorme complexe sur quatre niveaux, le Cube EIC propose une offre d'espaces et de services très large, comprenant des espaces de coworking et de location de salles ; un accompagnement aux projets innovants de la conception à la fabrication ; un appui aux professionnels, porteurs de projets, et étudiants se basant sur des méthodes d'intelligence collective ; un fablab ; un médialab ; et un large panel de formations. Le Cube EIC, avec la participation des entreprises du territoire, met en lien toute la chaîne de valeur de la formation à la professionnalisation, ce qui permet d'avoir un réel impact sur l'employabilité des usagers, et sur la valorisation des compétences transversales et informelles.

Le comité d'examen a répondu favorablement à la demande de soutien de l'association et a proposé un soutien à hauteur de 27 000 euros, dont 10 000 euros pour des dépenses de fonctionnement pour financer les salaires liées à l'animation du lieu et la communication, et 5 000 euros pour le financement de petits équipements auxquels s'ajoutent :

- 5 000 euros pour le développement d'activités de médiation numérique ;
- 4 000 euros pour un projet proposant des actions créatrices d'initiatives collectives, de pouvoir d'agir, et de lien social (légèrement minoré pour le manque d'exemples concrets dans cette phase de lancement du projet) ;
- 3 000 euros pour le développement d'espaces de coworking.

Les autres bonifications n'ont pas été retenues par le jury car un tiers-lieu tourquennois a déjà été financé dans le cadre de l'appel à projets (Utopiats en 2019) ; il ne propose pas de service de conciergerie ; et ne développe pas, dans l'immédiat, d'activités concrètes liées à la transition le développement durable et la circularité.

L'association Formation Culture Prévention (FCP) a présenté les projets de **FabNum**, dispositif de production de communs au service du territoire qui s'appuie sur les nouvelles pratiques collaboratives issues du numérique. Pour l'heure, implantées au cœur de quartiers Politique de la ville, les FabNums mènent des actions concrètes visant à lutter contre le décrochage scolaire en mobilisant des jeunes, issus de la mission locale, à travers la fabrication de services à forte utilité sociale pour répondre à des besoins identifiés sur les communes de Marcq-en-Barœul et Hem, tout en favorisant leur insertion par le numérique dans des secteurs porteurs d'emplois. L'objectif de l'association à moyen terme, est de faire évoluer les

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

deux FabNums en tiers-lieux pour les ouvrir à tous les publics, au service de la mobilisation citoyenne et du partage de compétences sur le territoire. En ce sens, l'association sollicite le soutien de la MEL pour :

- le financement du salaire de la coordinatrice pour la réalisation d'une étude de préfiguration de cette évolution, dans les six mois suivant l'octroi de la subvention, qui permettra de concevoir l'ouverture du projet aux habitants, aux usagers des centres sociaux, aux entreprises, aux T.P.E, aux établissements scolaires, aux commerces de proximité et aux associations locales, à travers leur implication, pour s'inscrire dans la dynamique des tiers-lieux ;
- la mise en œuvre des nouveaux services attendus par la communauté d'usagers ainsi réunie et engagée dans la démarche.

Le comité d'examen a répondu favorablement à cette demande et a proposé un soutien à hauteur de 27 000 euros, dont 10 000 euros pour des dépenses de fonctionnement pour financer le salaire de la coordinatrice des deux FabNums en charge de l'étude, de l'organisation de l'animation du lieu, de la conception et la mise en œuvre de communication, et 5 000 euros pour le financement de petits équipements destinés à outiller les deux fablab, auxquels s'ajoutent :

- 5 000 euros pour le développement d'activités de médiation numérique ;
- 5 000 euros pour le développement d'actions créatrices d'initiatives collectives, de pouvoir d'agir, et de lien social ;
- 2 000 euros pour le développement d'un service de conciergerie.

Les autres bonifications n'ont pas été retenues par le jury car les communes de Marcq-en-Barœul et Hem disposent déjà chacune d'un tiers-lieu financé par la MEL (La Soufflerie et Tranquille Emile) ; les FabNums ne sont pas en capacité de produire des activités de coworking sans conflit d'usages ; et ne développent pas, dans l'immédiat, d'activités en lien avec la transition le développement durable et la circularité.

Conformément à l'article L 1511-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans le cadre d'un accord avec la Région, l'intervention de la Métropole Européenne de Lille s'effectuera sur la base du règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis. Les structures concernées ont été prévenues des modalités exactes de financement décidé.

Par conséquent, le Bureau de la Métropole décide :

- 1) D'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € à la SARL les Pétales gourmandes, pour l'émergence de son tiers-lieu Les pétales gourmandes à Ronchin ;

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 27 000 à l'association ATG EIC Tourcoing, pour l'émergence de son tiers-lieu le Cube EIC à Tourcoing ;
- 3) D'accorder une subvention d'un montant de 27 000 euros à l'association FCP pour l'émergence de deux FabNums à Marcq-en-Barœul et Hem ;
- 4) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec les associations susmentionnées ;
- 5) D'imputer les dépenses d'un montant de 74 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 09/07/2021